

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-QUATRE AVRIL,

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 18 avril 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration - période du 01/02/2025 au 28/02/2025

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 16 octobre 2024, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} Février 2025 et le 28 Février 2025.

Il convient de noter que des corrections concernant les nombres et montants des aides sont susceptibles d'être apportées ultérieurement liées à l'actualisation des données suivant la remise effective ou non des aides.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées dans le mois	Montant des aides accordées dans le mois	BP 2025 /famille	Total montant accordé /famille depuis le 01/02	% Réalisé /BP 2025 depuis le 01/02
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	204	14 627 €	200 000 €	13 138 €	7%
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	-			

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250424-DEL-2025-034-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025

	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	3	644 €	55 000 €	4 101 €	7%
	Aide au paiement d'une facture d'eau	-	460 €			
	Aide à l'équipement personnel et ménager	-	-			
	Sommier + matelas banquette	2	479 €			
	Armoire	1	-			
	Lits superposés	-	-			
	Table + 4 chaises	1	-			
	Ordinateur	-	260 €			
	Réfrigérateur	-	-			
	Combiné réfrigérateur-congélateur	3	545 €			
	Lave-linge	7	1 130 €			
	Four	1	170 €			
	Table de cuisson	-	-			
	Cuisinière	2	620 €			
Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	-				
Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	161	5 470 €	215 500 €	21 894 €	10%
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	-	-			
	Aide à l'accès au matériel optique	-	-			
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	2	-			
	Aide à la visite médicale	1	325 €			
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	58	13 959 €			
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	2	5 745 €			
Faire face aux imprévus, à un évènement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	-	200 €	20 000 €	-	-
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	225 €			
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	-	1 300 €	-	-
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	-	52 000 €		
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	-			

Accusé de réception en préfecture
09/02/2024 15:58:20 DEL-2024-004-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023

	Permis Citoyen	4	3 000 €			
	Permis Citoyen rallonges d'aides	-	-			
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	49	1 155 €	18 000 €	1 071 €	6%
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	2	21 €			
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	-	10 000 €	-	-
Total		503	49 035 €	571 800 €	43 366 €	8%

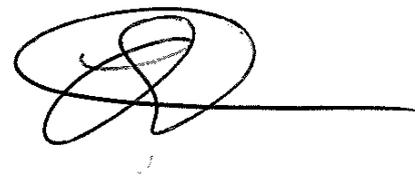
En synthèse, les aides facultatives directes (c'est-à-dire hors dispositifs) accordées depuis le 1^{er} février 2025 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2024		2025		Evolution en % cumulé de l'enveloppe N-1
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	
Janvier	574	54 118 €	574	49 035 €	-9%
Février	506	46 551 €	503	43 366 €	-7%
Mars	574	42 348 €			
Avril	506	41 278 €			
Mai	556	35 986 €			
Juin	551	31 465 €			
Juillet	455	44 138 €			
Août	435	26 052 €			
Septembre	571	34 309 €			
Octobre	445	49 513 €			
Novembre	514	32 365 €			
Décembre	599	33 288 €			
TOTAL	6051	471 410 €	1 077	92 401 €	-8%

Sur les deux premiers mois de l'année 2025, le nombre d'aides sociales facultatives directes a diminué de 0.2% (- 3 aides) pour un montant en baisse de 8% (- 8268 €).

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20250424-DEL-2025-034-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2025